

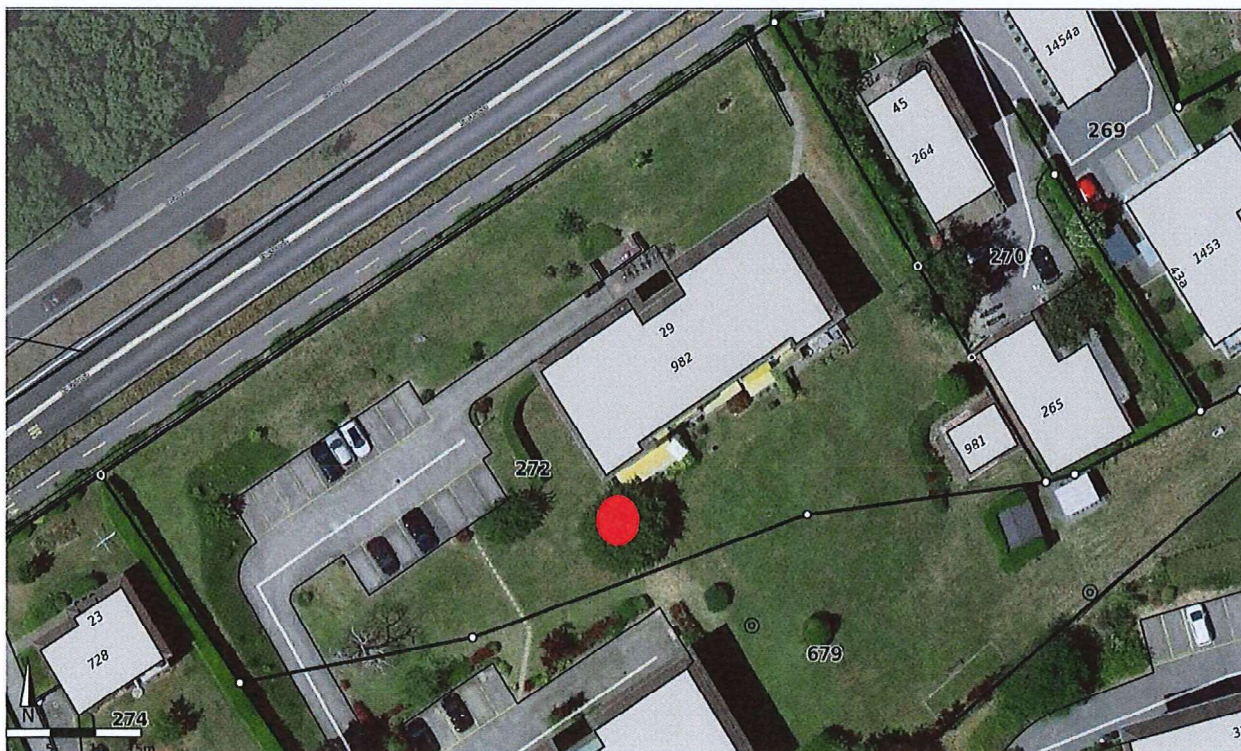


St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

affiché du 29 avril au 20 mai 2024

Adresse : Chemin du Bochet 29
N° parcelle : 272
Propriétaire : Facchinetti Alfredo
Genre d'arbre : **1 Parrotia**
Motif de la requête : Régularisation d'un abattage non autorisé
Compensation demandée
par le garde-forestier : Oui
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 20 mai 2024.



REÇU LE
11 AVR. 2024

Demande d'autorisation d'abattage

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : Alfredo Facchinetti

Adresse : Chemin du Bochet 29 Parcelle n° : 272

Tél : 079/213 49 18 Mail : faccia1@hotman1.com

Nom de l'entreprise en charge des travaux : Pittet Construction SA

Tél : 021 886 12 00 Mail : daniel.belleney@pittetconstruction.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Diamètre en cm (art. 2 RPA)	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
1	1	Parrotia	multiples troncs ~ 30 cm	~ 5.5 m	37	non connu
2						
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : Régularisation de l'abattage d'un arbre entré en conflit avec l'emprise des travaux par la géothermie

Plantation compensatoire : OUI Essence(s) proposée(s) : selon demande du service technique

NON (Taxe compensatoire)

Lieu et date : St-Sulpice, le 11 avril 2024 Signature du propriétaire : A. Facchinetti

Nom, prénom du signataire : Alfredo Facchinetti

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE TECHNIQUE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : positif négatif Expertise du : 22 AVR. 2024

Mis à l'enquête : du 29 AVR. 2024 au 20 MAI 2024

Contrôle de la plantation le :

N° dossier
31'933.01

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE SURÉLEVATION DU BÂTIMENT EXISTANT ET CRÉATION DE TROIS LOGEMENTS, ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT, CRÉATION DE 2 PLACES DE PARC EXTÉRIEURES

Commune de Saint-Sulpice

Adresse : Chemin du Bochet 29
Coordonnées moyennes : 2°53'27.55" / 1°15'19.70"
altitude : 390 m. env.

Zone d'affectation : Zone mixte

Limite des constructions : Alignement du 19.02.1957

Zone de danger : --

Secteur de protection des eaux : UB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Note au recensement architectural : --

Raccordements EC / EU : Sans changement

Mention : Administrateur en faveur de : de Rham & Cie S.A.
ID 02/2192 (C)

Dérogation : --

Particularité : --

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 11 021 925 36 00
vevey@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

Pour le compte de l'Administrateur de la PPE :

R. Rochin
A. Fessler

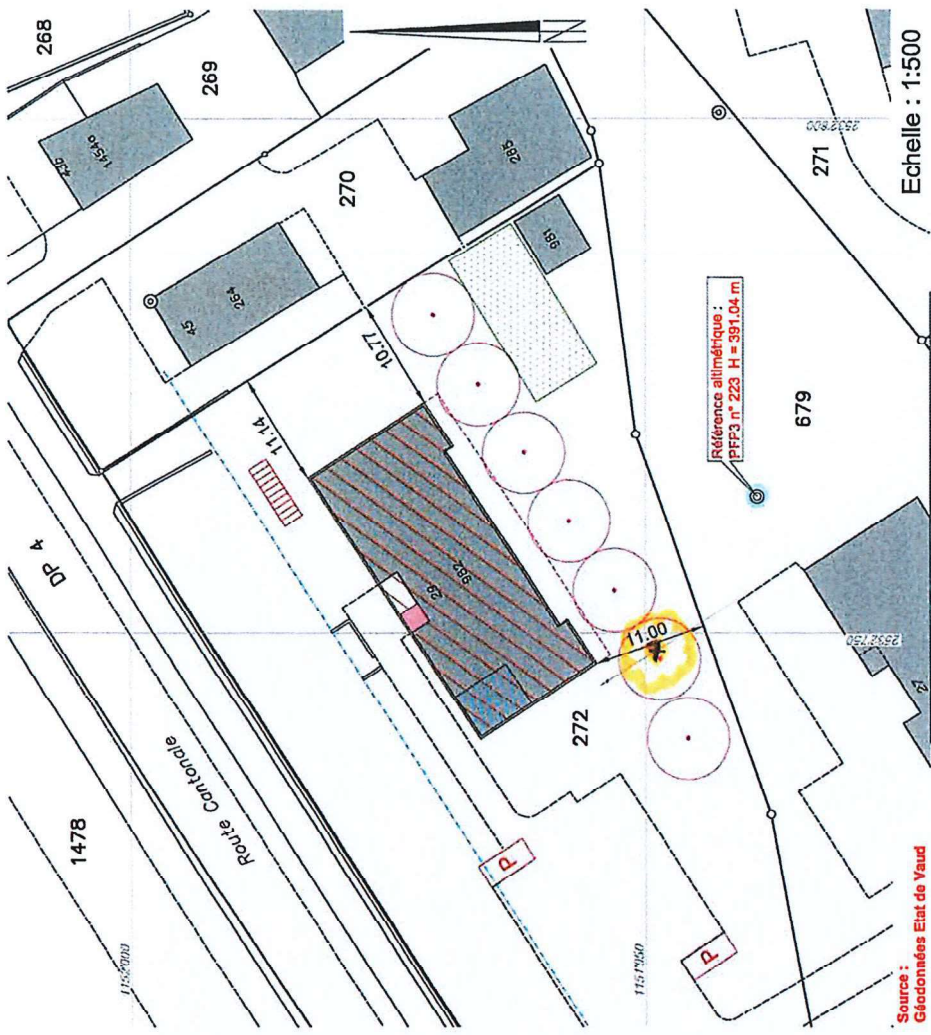


Vevey, le 3 février 2023

M. Cardinaux
Michel CARDINAUX
Ingénieur géomètre breveté

L'auteur du projet :

[Signature]



Source : Géométriques Eist de Yaud

Servitudes (non reportées) : Seules les PJ du RF font foi

- ID 04/372 D Canalisation(s) d'égout
- ID 04/373 D Passage à pied et pour tous véhicules
- ID 04/374 D Canalisation(s) quelconques
- ID 04/375 C Passage à pied
- ID 04/376 D Hauteur des plantations
- ID 04/379 D/C Usage
- ID 04/380 à 04/394 C Usage de place de parc extérieure no 1 à no 15

Légende :

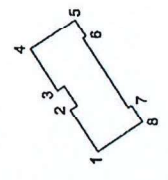
- surélévation du bâtiment
- isolation périphérique (env. 19 cm.)
- ascenseur
- balcons
- caves à créer
- places vélos
- zone de jeux et détente
- places de parc
- sondes géothermiques



Parrotia

Altitudes au terrain naturel (absolues) :
Référence altimétrique :
PPF3 n° 223 H = 391.04 m

1	=	391.44 m	5	=	391.43 m
2	=	391.47 m	6	=	391.51 m
3	=	391.48 m	7	=	391.48 m
4	=	391.49 m	8	=	391.43 m



Détails : voir plans de l'architecte

Avant



Après





Morges, le 22/04/2024

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de M Rapin
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 272
Demande d'abattage d'un Parrotia

Monsieur,
Suite à notre visite sur place, nous n'avons pu présenter l'analyse de l'arbre :

Arbre abattu et dessouché

Propositions : *Acer monspessulanum* (érable de Montpellier) *Cecis siliquatum* (arbre de Judée)
(tous deux supportant très bien les fortes chaleurs)

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

